

LE DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES
Décision : DAJ2024-341

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche
relatifs à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm
portant organisation et politique des achats de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2023-318
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu la décision Inserm n°2024-312
portant nomination de Madame Murielle GUILLEMIN à la fonction d'administratrice de l'Administration du
siège de l'Inserm

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin à la fonction de Responsable du Pôle ressources humaines de Madame Murielle GUILLEMIN au sein de l'Administration du siège de l'Inserm.

Article 2 : L'article 3 de la décision n°2024-312 maintenant Madame Murielle GUILLEMIN dans ses fonctions de Responsable du Pôle ressources humaines au sein de l'Administration du siège de l'Inserm est abrogé.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2024.